

Demande déposée le 09/10/2024		N° PA 042 279 21 M0012
Par :	Madame ARNAUD épouse MORITEL Nadine, 3 Allée du Bassin, 42330 CHAMBOEUF	
Par :	Madame ARNAUD Muriel, 37 Rue Barthélémy Villemagne L'Antares 42340 VEAUCHE	
Par :	Madame ARNAUD née JACOB Denise, 37 Rue Barthélémy Villemagne Chez madame ARNAUD Muriel 42340 VEAUCHE	
Sur un terrain sis à :	33 chemin des Ecoliers 42170 SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT 279 250 BI 214, 279 250 BI 245	
Nature des Travaux :	Création de 4 terrains à bâtir en zone Nord du terrain	

**Le Maire,**

Vu la demande de permis d'aménager présentée le 08/12/2021 par Madame ARNAUD épouse MORITEL Nadine, Madame ARNAUD MURIEL, Madame ARNAUD née JACOB DENISE et accordée le 13/04/2022,  
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 424-21 et suivants,  
Vu le site inscrit des Gorges de la Loire, conformément à l'arrêté interministériel du 15 septembre 1999  
Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé le 13 décembre 2022 et sa modification simplifiée approuvée le 12 décembre 2023,

Considérant que la demande porte sur la prorogation du permis d'aménager situé en zone A du PLUi,

Considérant qu'une Déclaration d'Ouverture de Chantier (DOC) a été déposée le 18/04/2024,  
Considérant que la DOC a été déposée dans le délai de 3 ans de validité de l'autorisation,

Considérant ainsi que l'autorisation délivrée le 13/04/2022 ne peut plus être prorogée,

**ARRETE**

**Article 1 :** La demande de prorogation du Permis d'aménager susvisé est **REFUSEE**

SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT Le 22/10/2024  
Le Maire,  
Olivier JOLY



---

*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.*

---

**INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT**

**Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.**